

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

L'autodétermination: un droit humain

par Erika Vögeli

L'argumentation contre l'«Initiative pour l'autodétermination» a atteint – une fois de plus avant un vote populaire – un manque d'objectivité indescriptible et alarmant. Les opposants à l'initiative parlent du naufrage de la Suisse, de son «renfermement sur soi» et de son «isolement» dans les domaines économiques, de la perte de la sécurité juridique et même de notre chute morale dans le domaine des droits de l'homme. Etant donné que l'initiative a été lancée par l'UDC, l'argument qu'«elle émane de l'UDC» semble suffire chez de nombreuses personnes pour leur faire perdre toute autonomie dans leurs réflexions.

Il ne s'agit visiblement plus d'avancer des arguments factuels, mais de créer une atmosphère négative chez les électeurs à l'aide d'arguments arbitrairement gonflés. C'est une véritable menace pour la démocratie. Car celle-ci ne peut fonctionner honnêtement que si toutes les bases pour la prise de décisions sont disponibles et objectivement correctes. Les menaces et les scénarios de déclin économique n'en font pas partie. Pour commencer, mentionnons encore une autre réflexion: la Suisse existait déjà avant 2012. Il est connu que cette initiative populaire a été motivée par une décision du Tribunal fédéral de 2012, qui a bouleversé le principe de la primauté de la Constitution fédérale sur le droit international, précédemment observé et que l'initiative vise à récupérer. Six ans en arrière, notre pays ne se portait pas si mal et l'économie était également en assez bonne santé.

Le droit international – de quoi s'agit-il?

L'initiative demande que la Constitution fédérale suisse prime sur le droit international non contraignant. L'interdiction de la violence et

de la torture, les dispositions du droit international humanitaire et les droits procéduraux ne sont donc pas affectés par cette initiative. La majorité des accords internationaux, cependant, sont des accords qui n'ont rien à voir avec ces dispositions fondamentales: il s'agit notamment d'accords diplomatiques, d'accords techniques et autres. Mais aussi de contrats de plus grande envergure concernant les relations commerciales. Ils sont conclus par le «Conseil fédéral, les départements, les groupes ou les offices fédéraux», comme le Conseil fédéral l'explique à l'intention de l'Assemblée fédérale dans son «Rapport sur les traités internationaux conclus en 2016». Il énumère un total de 526 accords internationaux de ce type pour 2015 et 461 accords pour 2016. En outre, 346 amendements sont mentionnés pour 2015 et 352 pour l'année suivante (cf. BBI 2017, p. 4594s.). Puis, il existe d'autres accords que le Conseil fédéral n'est pas tenu d'énumérer, car ils sont soumis à la ratification du Parlement et lui sont donc connus.

Affirmer que de tels accords devraient primer sur la Constitution fédérale n'est guère compréhensible. Le fait que les offices fédéraux et le Conseil fédéral veuillent s'octroyer un droit constitutionnel – en contradiction avec la séparation des pouvoirs – sans le soumettre au pouvoir législatif et au peuple souverain va à l'encontre de toute conception démocratique fondamentale.

L'épouvantail de l'«isolement»

Dans d'autres pays également, il va de soi que leur propre Constitution prime sur le droit international. Dans la plupart des pays, les accords internationaux doivent d'abord être

transposés en droit national et restent, à ce titre, subordonnés à la Constitution primant toujours les lois nationales.

Le «Rapport complémentaire du Conseil fédéral à son rapport du 5 mars 2010 sur les relations entre le droit international et le droit national du 30 mars 2011» indique également que le Conseil fédéral assume la primauté du droit constitutionnel plus récent, c'est-à-dire des modifications à la Constitution fédérale, par exemple par une initiative populaire, et le justifie «par l'article 190 Cst. qui empêche les tribunaux de substituer leur propre pondération des intérêts à celle du législateur. Si les décisions du législateur sont déjà contraignantes pour les tribunaux, cela doit s'appliquer d'autant plus aux décisions du législateur constitutionnel, qui sont encore mieux légitimées démocratiquement.» (www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2011/3613.pdf BBI p. 3658)

Katharina Fontana, juriste avec de nombreuses années d'expérience en tant que correspondante au Tribunal fédéral de la «Neue Zürcher Zeitung», aujourd'hui à la *Weltwoche*, le souligne également: En 2012, l'Office fédéral de la Justice avait encore déclaré: «Lors de conflits entre une nouvelle disposition constitutionnelle et le droit international, la disposition constitutionnelle la plus récente prime, selon le Conseil fédéral», écrit l'Office. Et de continuer: «Cela signifie que [...] les obligations contradictoires en vertu du droit international doivent être renégociées chaque fois que cela est possible ou, si nécessaire, résiliées.» C'est exactement ce que l'initiative pour l'autodétermination exige et ce qui a longtemps été considéré comme l'opinion dominante.» (Fontana,

Katharina, «Nachhilfe vom Amtsdirektor» *Weltwoche* du 26/9/18)

Comme l'écrit le Conseil fédéral lui-même en 2011, il n'est pas acceptable que le fondement de notre coexistence étatique soit déterminé par quelques juges individuels. Les juges sont fondamentalement liés par la loi – ils doivent veiller à ce qu'elle soit respectée. La législation, notamment au niveau constitutionnel, est soumise à un autre pouvoir.

Ce que l'initiative pour l'autodétermination exige était donc une pratique naturelle jusqu'en 2012 en Suisse. C'est alors que cinq juges du Tribunal fédéral ont renversé l'ordre en vigueur jusque-là, à la majorité d'une voix – trois contre deux (cf. article de René Roca ci-dessous).

L'argumentation des opposants ne repose visiblement que sur des propos alarmistes, car tout le monde connaît la réalité: la Suisse n'a jusqu'ici jamais été ni isolée du droit international, ni menacée économiquement, ni évitée en raison de l'insécurité juridique. Bien au contraire.

Cependant, il va de soi que les traités internationaux peuvent toujours être reconsidérés. Le monde se développe, les problèmes changent, les solutions doivent s'adapter en conséquence.

Droits de l'homme: La Constitution fédérale garantit davantage que la CEDH

Les droits de l'homme ne sont pas affectés par cette initiative, car les dispositions de la *Convention européenne des droits de l'homme* (CEDH) sont entièrement contenues dans la Constitution fédérale. *Luzius Theiler*

Suite page 2

Accepter l'initiative d'autodétermination, c'est renforcer la démocratie directe

par René Roca, Institut de recherche sur la démocratie directe (www.fidd.ch)

L'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» («Initiative pour l'autodétermination») formule un principe constitutionnel qui a un sens pour tout démocrate. La Constitution de son propre pays est le fondement de l'Etat de droit et de ses activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En tant que membre du peuple souverain, je ne conclus pas d'accord de droit international étant en contradiction avec la Constitution étiatique.

La raison de cette initiative est que, depuis un certain temps déjà, notre Tribunal fédéral n'est pas disposé à respecter pleinement ce principe.

Le changement de paradigme du Tribunal fédéral suisse

Depuis les Lumières européennes, la séparation des pouvoirs est, outre la souveraineté populaire, le fondement central d'un Etat de droit démocratique. En 2012, le Tribunal fédéral a procédé à un changement de paradigme capital en déclarant qu'à l'avenir le droit international l'emporterait sur le droit national suisse, c'est-à-dire sur la Constitution fédérale. Le Tribunal fédéral déclare: «En cas de réel conflit sur une norme juridique entre le droit fédéral et le droit international, l'obligation de la Suisse en vertu du droit international prévaut; cela vaut même pour les accords ne concernant pas les droits de l'homme ou les libertés fondamentales.»¹ Prenant cette décision sans débat ni vote fédéral, le Tribunal fédéral ne respecte pas le principe de la séparation des pouvoirs et se place auto-

cratiquement au-dessus du peuple, du Parlement et du gouvernement.

Introduction clandestine d'un alinéa sur le «droit international» dans la nouvelle Constitution fédérale

L'ancien conseiller fédéral Arnold Koller qualifie aujourd'hui encore la dernière révision totale de la Constitution fédérale de 1999 de «simple toilettage». Cependant, peu après l'adoption très serrée de cette nouvelle Constitution fédérale, des juristes de renom ont prédit que «tout sera remis en cause» à l'égard de notre Etat. L'article 5 de la Constitution fédérale en vigueur dispose: «La Confédération et les cantons respectent le droit international». Il n'y a nulle part de description précise de ce que l'on entend par «droit international», jamais il n'y a eu d'éclaircissement sur la relation entre la Constitution fédérale et le droit international ni de débat à ce sujet. La magistrature judiciaire veut maintenant nous dicter comment ledit article 5 doit être interprété. L'objectif est de soumettre la Suisse à des normes internationales, dont certaines sont d'ordre idéologique. Cela correspond-il vraiment à un simple toilettage ...?

L'Etat fédéral suisse a non seulement respecté les droits de l'homme et le droit international, mais il les a également promus

L'affirmation que l'initiative pour l'autodétermination met en danger les droits de l'homme est absurde. Au contraire, l'initiative rétablit la relation légitime entre le droit national et le droit international. Cette discussion est néces-

saire et concrétise enfin l'article 5 précité de notre Constitution fédérale.

Le développement de notre Etat fédéral suisse n'aurait pas été possible sans le respect et la mise en œuvre des droits de l'homme, même si tout n'a pas été parfait dès le début et si le droit de vote des femmes a été introduit beaucoup trop tard. Jusqu'à la dernière révision totale de la Constitution fédérale en 1999, les droits de l'homme étaient reflétés dans leurs grands principes, mais pas dans leur intégralité. Cela ne signifiait pas qu'ils ne constituaient pas la base de l'Etat, ils faisaient «implicitement» partie de la Constitution. A l'époque, les constitutionnalistes le savaient et le Tribunal fédéral interprétait la Constitution et les lois en conséquence.

Sans les droits de l'homme, la Suisse n'aurait pas pu développer un modèle d'Etat aussi unique et impressionnant au XIX^e siècle, notamment avec la démocratie directe. Le modèle suisse est admiré à l'étranger par tous les camps politiques, précisément en raison de ses droits de participation, et la Confédération suisse sert régulièrement de modèle lorsqu'un pays lutte pour une participation accrue.

Il est tout aussi absurde d'affirmer que l'initiative pour l'autodétermination nie le droit international. La Suisse participe toujours et encore au développement du droit international, pour cela, il n'est pas nécessaire d'insérer un article dans la Constitution fédérale. Elle a établi le *Droit international humanitaire* (Croix-Rouge, CICR) et est toujours signataire et donc gardienne des *Conventions de Genève*. En tant qu'Etat neutre, la Suisse a tout inté-

rêt à ce que les pays adhèrent au droit international au sens large (p. ex. la *Charte des Nations Unies*) et au droit international humanitaire, sachant que ce droit est souvent sacrifié au profit de la politique de force à laquelle la Suisse ne participe pas.

Le mépris de la volonté du peuple doit cesser

La démocratie directe sert aussi à mettre au jour les griefs et, si possible, à y remédier. Il s'agit notamment de faire mieux connaître les principes de la politique de l'Etat, comme l'exigence selon laquelle le droit national – c'est-à-dire la Constitution – doit primer sur les traités internationaux.

Le débat autour de l'«Initiative pour l'immigration de masse» et le compromis boiteux de la «priorité des travailleurs indigènes light» ont clairement montré que le non-respect de la volonté populaire fait partie du calcul de certaines parties de notre élite politique. Cet exemple a clairement montré que certains politiciens agissent désormais en accord avec le Tribunal fédéral et accordent plus de poids au droit international (en l'occurrence à la libre circulation des personnes) qu'à la Constitution fédérale et donc à une décision prise par le peuple. A l'avenir, de tels processus doivent être empêchés par l'adoption de l'initiative, sans quoi notre démocratie directe et la volonté du peuple seront amenés à se dissiper.

¹ Décisions du Tribunal fédéral 2012, jugement 2C_828/2011 du 12/10/12 (www.servat.unibe.ch/dfr/dfr_bger2012.html).

Projet de document final de la Conférence chargée d'adopter le «Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières» du 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech (Maroc) – Extraits

hd. Les extraits suivants tirés du «Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières» (état du 30/7/18) sont une tentative de donner une première impression des contenus et de la langue utilisée dans ce projet de document onusien. Ce texte tente de répondre à des exigences diverses et parfois contradictoires. Le fait que ce document de grande importance n'ait jusqu'à présent guère été discuté publiquement, et encore moins rendu public dans son intégralité, est un scandale pour des Etats démocratiques. Il aura indubitablement des conséquences sur la vie quotidienne de nous tous. Ce document contient un grand nombre de détails importants nécessitant un large débat. Les extraits ci-dessous ne peuvent donner qu'une première impression et invitent à étudier et discuter le texte entier.

«Nos ambitions et principes directeurs

[...] Les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine depuis les débuts de l'Histoire, et nous reconnaissons qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable et qu'une meilleure gouvernance peut permettre d'optimiser ces effets positifs. [...]

Vision commune

10. [...] Nous avons appris que les migrations font partie intégrante de la mondialisation, reliant entre elles les sociétés d'une même région et d'une région à l'autre et faisant de nous tous des pays d'origine, de transit et de destination. [...] Nous devons [...] mettre à disposition de tous les citoyens des informations objectives, claires et fondées sur des données factuelles au sujet des avantages et des difficultés que présentent les migrations, en vue de démonter les discours trompeurs qui donnent une image négative des migrants.

Responsabilités partagées

12. Le présent Pacte mondial a pour objet d'atténuer les facteurs négatifs et structurels qui empêchent les individus de trouver et de conserver des moyens de subsistance durables dans leur pays d'origine et les forcent à rechercher un avenir ailleurs. Il vise à réduire les risques et les vulnérabilités auxquels sont exposés les migrants aux différentes étapes de la migration en promouvant le respect, la protection et la réalisation de leurs droits de l'homme et en prévoyant la fourniture d'une assistance et de soins. [...] Nous nous efforçons de créer des conditions favorables qui permettent à tous les migrants d'enrichir nos sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales, et facilitent ainsi leur contribution au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.

Ambitions communes

14. Pour que notre action porte ses fruits, les Etats doivent faire preuve de confiance mutuelle, de détermination et de solidarité afin de concrétiser les objectifs et engagements énoncés dans le présent Pacte mondial. Nous unissons nos forces, dans un esprit de coopération profitable à tous, afin de relever les défis que posent les migrations sous tous leurs aspects et de tirer parti des possibilités qu'elles offrent en partageant les responsabilités et en mettant au point des solutions novatrices. C'est nous par cette ambition commune que nous prenons cette initiative historique, pleinement conscients du fait que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières marque certes une étape importante, mais pas la fin de nos efforts. [...]

15. Nous convenons que le présent Pacte mondial repose sur un ensemble de principes directeurs transversaux et interdépendants:

b) [...] Le Pacte mondial est un cadre de coopération juridiquement non contraignant créé en considération du fait qu'aucun Etat ne peut seul faire face aux migrations, compte tenu de la nature transnationale du phénomène. [...]

c) Le Pacte mondial réaffirme le droit souverain des Etats de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international. Compte tenu de la diversité des situations, des politiques, des priorités et des conditions d'entrée, de séjour et de travail des pays, les Etats peuvent, dans les limites de leur juridiction souveraine, opérer la distinction entre migrations régulières et irrégulières, notamment lorsqu'ils élaborent des mesures législatives et des politiques aux fins de l'application du Pacte mondial, conformément au droit international. [...]

e) [...] Le Pacte mondial vise à tirer parti du potentiel qu'offrent les migrations au regard de la concrétisation de tous les objectifs de développement durable et des retombées qu'elle aura sur les migrations à l'avenir.

f) [...] En appliquant le Pacte mondial, nous veillons au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, à tous les stades de la migration. Nous réaffirmons également notre attachement à l'élimination de toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance, à l'endroit des migrants et de leur famille. [...]

Objectifs pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

2 Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine

4 Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats

6 Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent

7 S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire

12 Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés

13 Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange

14 Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire

15 Assurer l'accès des migrants aux services de base

16 Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale

17 Eliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues. [...]

Objectif 17: [...] 33. Nous nous engageons à éliminer toutes les formes de discrimination et à condamner et combattre les expressions, les manifestations et les actes de racisme, de discrimination raciale, de violence et de xénophobie visant tous les migrants et l'intolérance qui y est associée, conformément au droit international des droits de l'homme. Nous nous engageons également à encourager un débat public ouvert, fondé sur l'analyse des faits et associant l'ensemble de la société, le but étant que la question des migrants et des migrations soit abordée de façon plus réaliste, humaine et constructive. Nous nous engageons enfin à protéger la liberté d'expression dans le respect du droit international, conscients qu'un débat ouvert et libre contribue à une compréhension globale des migrations sous tous leurs aspects.

Afin de tenir cet engagement, nous entendons:

a) Adopter, appliquer et maintenir en vigueur des textes de loi qui répriment les infractions inspirées par la haine visant les migrants, simples ou aggravées, et former les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi et d'autres agents publics pour qu'ils puissent constater, prévenir et combattre ce type d'infractions et les autres actes de violence visant les migrants et à fournir aux victimes une aide médicale, juridique et psychosociale;

b) Permettre aux migrants et aux communautés de dénoncer tout acte d'incitation à la violence contre les migrants en les informant des voies de recours existantes, et amener quiconque participant à la commission d'une infraction inspi-

rée par la haine contre des migrants à répondre de ses actes, dans le respect du droit interne et du droit international des droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression;

c) Promouvoir une information indépendante, objective et de qualité, y compris sur Internet, notamment en sensibilisant les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente, en instituant des normes déontologiques pour le journalisme et la publicité et en cessant d'allouer des fonds publics ou d'apporter un soutien matériel aux médias qui propagent systématiquement l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants, dans le plein respect de la liberté de la presse; [...]

e) Ménager aux migrants, en particulier aux migrantes, des voies de recours aux niveaux national et régional, le but étant d'asseoir le principe de responsabilité et d'amener les autorités à répondre des faits et actes de discrimination commis contre les migrants et leurs familles;

f) Favoriser les campagnes de sensibilisation à l'intention des communautés d'origine, de transit et de destination, le but étant d'amener le public à considérer les effets positifs qu'ont des migrations sûres, ordonnées et régulières, sur la base d'éléments tangibles et de faits, et de mettre un terme au racisme, à la xénophobie et à la stigmatisation à l'égard de tous les migrants;

g) Inviter les migrants, les responsables politiques, religieux et locaux, ainsi que le personnel enseignant et les prestataires de service, à constater et prévenir les actes d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de toute autre forme de discrimination contre les migrants et les diasporas, et appuyer les activités menées à l'échelon local pour promouvoir le respect mutuel, notamment lors des campagnes électorales. [...]

Suivi et examen

53. Nous encourageons tous les Etats membres à élaborer dans les meilleurs délais des initiatives nationales ambitieuses en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial et à procéder à des examens réguliers et sans exclusive au niveau national, par exemple en élaborant et en utilisant sur une base volontaire un plan national de mise en œuvre. Ces examens devraient s'inspirer des contributions de toutes les parties prenantes concernées, ainsi que des parlementaires et des autorités locales, et servir à étayer l'apport des Etats membres au Forum d'examen des migrations internationales et à d'autres instances.»

Source: <https://undocs.org/fr/IA/CONF.231/3>, état au 30/7/18

«L'autodétermination: un droit humain» suite de la page 1

(GPB-DA), un politicien vert de longue date, écrit dans l'*Europa-Magazin*, publication se considérant critique à l'égard de l'UE, écologique et sociale: «D'ailleurs, c'est un fait avéré que non seulement tous les principes de la CEDH sont également inclus dans le catalogue des droits fondamentaux de la Constitution fédérale suisse, mais que la Constitution

va au-delà dans certains points importants». (Theiler, Luzius. «Die Schweiz und das Völkerrecht». *Europa-Magazin* du 9/10/17)

C'est aussi un fait que les droits de l'homme fondamentaux – tels que la participation sur un pied d'égalité aux décisions concernant le vivre-ensemble touchant directement chaque personne – ont été réalisés au mieux, notamment du fait de la démocratie directe en Suisse. C'est précisément cette liberté qui est essentielle à la dignité humaine.

Ce droit justifie également la décision de la majorité. Le fait que les majorités peuvent aussi avoir tort n'est pas un argument contre cela. «En tant qu'argument contre les décisions prises à la majorité, cette objection n'a de sens que si l'on est d'avis qu'il existe une minorité qui ne peut se tromper. C'est évidemment absurde. [...] Les décisions à la majorité sont tout simplement le résultat du droit humain à une participation d'égal à égal aux processus décisionnels. Les décisions à la majorité tiennent compte de l'opinion d'un plus grand nombre de personnes que les décisions des minorités.» (Ruppen, Paul. «Demokratie und internationale Rechtsordnung». *Europa-Magazin* du 9/10/17) Avec la démocratie directe et la primauté de la Constitution sur tout autre texte, la population a néanmoins la possibilité de s'activer et de corriger d'éventuels développements indésirables. L'abolition de cette mesure correctrice ne peut être dans l'intérêt public.

L'épouvantail de l'insécurité juridique

Ce sont avant tout les représentants de certains intérêts économiques – en aucun cas de l'«économie» en entier, comprenant également de nombreuses entreprises locales telles les PME, etc. – qui font valoir haut et fort le risque d'une insécurité juridique dans le commerce international. Cela nuirait aux entreprises suisses voulant planifier à long terme et ne pouvant plus garantir le respect des traités internationaux suite à l'adoption de l'initiative. On a même mis en garde contre l'obligation de renégocier quelque 600 accords. Suite aux questions concrètes d'un journaliste, la conseillère fédérale *Simonetta Sommaruga* a finalement évoqué, lors d'une interview, le moratoire sur le génie génétique, qui serait incompatible avec les règles de l'OMC (cf. «Basler-Zeitung» du 2/10/18). – Le moratoire est soutenu par de larges couches de la population, il est en vigueur depuis 2005 et vient d'être reconduit en 2017 (!).

Il s'agit donc d'une indication claire de ce qui est réellement en jeu. Le libre-échange à tout prix ne peut être la devise. Du point de vue du bien-être public, il y a de bonnes raisons de restreindre le commerce international. Il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation qui n'est pas du tout spécifique à l'UDC. *Paul Ruppen*, président du «Forum pour la démocratie directe», cité plus haut, poursuit: «La plupart des opposants à l'initiative

se préoccupent moins des droits de l'homme que de la possibilité de mener leurs activités à l'échelle internationale aussi librement que possible sans devoir se soumettre aux influences démocratiques et de pouvoir élaborer les règles internationales correspondantes selon leurs propres intérêts sans trop d'entraves démocratiques».

Ces préoccupations ne viennent pas seulement de la «gauche», elles sont également partagées par des libéraux et des personnalités de l'économie telles que *Rolf Dörig*, président de l'*Association suisse d'assurances (ASA)* et président des conseils d'administration du groupe *Adecco* et de *Swiss Life*. Dans la «*Neue Zürcher Zeitung*», par exemple, il a exprimé en 2002 l'opinion qu'il y a «beaucoup, voire trop de chefs d'entreprise»: «La globalisation incontrôlée, le marché néolibéral et la concurrence sont leurs seules maximes valables pour atteindre leurs objectifs souhaités.»

Et dans un texte basé sur un discours prononcé lors de la conférence des ambassadeurs du DFAE le 2 mai 2018, il a mis en garde à propos d'un accord-cadre: «Il ne s'agit pas seulement de l'économie et de l'accès aux marchés, mais de notre société et donc du fondement de notre pays. Il en va des valeurs fondamentales telles que la liberté, l'indépendance, la démocratie directe et le fédéralisme. Dans ces zones sensibles, nous n'avons pas

ev. Malgré notre compréhension pour les soucis que se fait une partie de l'économie suisse, il est évident que le développement des dernières années et des décennies précédentes va dans une direction qui est ni bénéfique à la vie, ni compatible avec le bien commun. Le Rapport 2018 sur la répartition publié par l'*Union syndicale suisse (USS)* suffit à vous interpeller: est-ce véritablement la voie que nous désirons pour la Suisse? On y trouve, par exemple, une liste du développement des fortunes dans notre pays au cours des dernières années. Malheureusement, la Suisse suit la tendance mondiale de la concentration de la richesse en toujours moins de mains. Selon ce rapport, en 2014, 1% des contribuables les plus riches en Suisse disposait de 41,9% des actifs nets privés. Dix ans plus tôt, ce chiffre s'élevait à environ 35%. Le développement ne devrait-il pas plutôt aller dans le sens inverse?

Des décisions politiques sans consultations publiques?

En acceptant précipitamment le Pacte de l'ONU sur les migrations, le Conseil fédéral perd de sa crédibilité

rt. Le Conseil fédéral a décidé d'approuver le *Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations*. C'est ce qu'ont appris les lecteurs intéressés sur le site du DFAE (10/10/18).¹ On les y informe que le Conseil fédéral a chargé la structure IMZ (structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale) de poursuivre l'analyse de l'incidence d'une telle mesure sur les politiques intérieure et extérieure de la Suisse. Cette analyse aurait montré que le Pacte «correspond aux intérêts de la Suisse» en matière migratoire. Le Pacte ne serait pas contraignant juridiquement, mais le serait d'un point de vue politique. Toutefois, on remarque dans le pays une nette tendance à l'opposition face à la manière de procéder du Conseil fédéral.

Une novlangue à la Orwell

En lisant le texte de ce pacte, on se demande à quoi pense le Conseil fédéral quand il parle des «intérêts de la Suisse».² Si l'on fait abstraction des formulations rappelant la novlangue du roman «1984» de *George Orwell*, il apparaît clairement que ce pacte vise le droit illimité de chaque être humain de pouvoir se rendre dans n'importe quel autre pays sans tenir compte de son pays d'origine. Il ne concerne pas uniquement les réfugiés ou demandeurs d'asile, mais tous les habitants de toutes les régions du monde. Les mouvements migratoires doivent être soutenus activement par tous les Etats. Tout obstacle gênant le passage des migrants doit être éliminé et leur arrivée doit être accompagnée positivement par les médias. Le droit de s'installer où bon nous semble doit être garanti.³

Les droits démocratiques sont ignorés

Plusieurs Etats s'appuyant sur leur souveraineté étatique, parmi eux l'Autriche, l'Australie, la Pologne, les Etats-Unis, la Hongrie, la Tchéquie et la Croatie, ont déjà signalé qu'ils refusaient de signer un tel accord, car ce dernier s'immisce beaucoup trop dans les droits démocratiques des populations des divers pays. Il a été prévu de mettre en place un forum au niveau mondial dans lequel les Etats membres peuvent examiner les progrès accomplis dans

la mise en œuvre de tous les aspects du Pacte mondial: le «Forum d'examen des migrations internationales».⁴ En outre, cet accord s'immisce profondément dans les affaires politiques internes relevant des populations des différents pays (les services de bases,⁵ les dispositions de droit pénal concernant la liberté de parole,⁶ la protection des données,⁷ etc.) Ce n'est pas par hasard que le rédacteur en chef du *Beobachter*, *Andreas Büchi*, est d'avis «que l'acceptation d'un tel texte sans l'approbation du Parlement, voire du peuple, [...] serait une contrainte idéologique. La peur que l'Etat n'aura bientôt plus assez de moyens pour honorer les contrats sociaux envers ses propres populations se répand dans de nombreux pays européens, y compris en Suisse. Signer un tel accord dans un contexte où il manque un plan réaliste à sa mise en œuvre et une large approbation populaire dans les pays de destination serait apporter de l'eau au moulin des mouvements populistes.»⁸

«Avantages d'une migration régulée»

Que peuvent être les «intérêts de la Suisse» dans un tel accord? Qui y trouve véritablement un «intérêt»? Rappelons-nous: l'immigration de masse de 2015 en Allemagne fut saluée d'emblée par un membre de la direction de la *Deutsche Bank* ainsi que par le prince de Liechtenstein impliqué dans les investissements. Un tel contrat prend tout son sens du point de vue de l'économie globalisée: on peut facilement débaucher et engager de jeunes forces ou des personnes bien formées à l'étranger sans avoir à prendre en charge les coûts de la formation. En outre, il est possible de faire pression sur les salaires et les conditions de travail dans le pays de production en profitant de flux déréglementés de main-d'œuvre. C'est l'Etat, à savoir le contribuable, qui prend en charge les coûts sociaux découlant de ces mouvements migratoires.

La migration n'est pas volontaire

On ignore le revers de la médaille dans les débats: la «migration» n'est que très rarement volontaire – elle est provoquée par les guerres, la misère ou l'oppression politique.

Statistiquement, la migration en tant que telle touche à peine 1% de la population mondiale.⁹ Elle n'est pas un désir humain. Il s'agit toujours d'une dure épreuve pour les personnes concernées, dont on se rend compte en analysant les raisons qui les poussent à migrer.

- De nombreuses guerres et guerres civiles menant à des migrations sont provoquées par des Etats occidentaux. Elles ont souvent détruit des sociétés dotées d'instruments d'éducation performants et d'un haut standard social (par exemple l'Irak, la Syrie, la Libye), possédant de grandes quantités de matières premières naturelles (par exemple le Congo, le Soudan) ou présentant tout simplement un intérêt stratégique (p. ex. l'Afghanistan, le Yémen).
- Les raisons économiques des migrations sont, entre autres, le pillage des terres par des multinationales étrangères ou des Etats à l'aide d'élites corrompues du pays («Land grabbing»). Le fait que les paysans et les bergers du pays sont chassés. L'ensemble des terres dérobées atteint déjà la surface de l'Europe. La plupart de ces terres se trouvent en Afrique.
- La destruction de l'économie des pays par ces fameux traités de libre-échange (globalisation). A l'aide de divers contrats, on empêche le développement autonome de certains secteurs économiques.
- Le pillage des ressources (par exemple des matières premières ou des fonds de pêche des côtes africaines), sans que les populations autochtones n'en touchent le moindre avantage.
- Le fameux «brain drain» [fuite des cerveaux], c'est-à-dire le débauchage de jeunes travailleurs qualifiés et d'universitaires bien formés aux frais de leur pays d'origine (p. ex. des médecins d'Ukraine, de Biélorussie, etc.). Du coup, ils manquent dans le pays.¹⁰

Pourquoi ne pas s'en prendre aux réelles causes?

Toutes ces causes sont soigneusement camouflées par de belles paroles dans le Pacte mondial sur les migrations – on n'y trouve nulle

part des mesures concrètes pour combattre les causes mentionnées ci-dessus. En lisant ce texte formulé en grande partie par des fonctionnaires de l'ONU, on réalise que l'objectif de ce pacte est un tout autre. Cependant, au lieu de déplacer des flux d'êtres humains déracinés d'une culture et d'un pays étrangers à un autre pour se procurer de la main-d'œuvre peu coûteuse, il serait de loin préférable de s'attaquer aux réelles causes des guerres et de réduire les effets profondément néfastes de la globalisation pour permettre aux êtres humains des différentes régions du monde de vivre en paix dans leur propre pays.

Il n'est pas étonnant que ce pacte soit également soutenu par le spéculateur et multimilliardaire *George Soros*. En 2015, sa fondation avait soutenu l'invasion migratoire par la route des Balkans en exigeant déjà une nouvelle politique migratoire au niveau mondial.¹¹

En Allemagne, les flux migratoires illégaux de 2015 ont provoqué de sérieux bouleversements sociaux dans la société, ont porté atteinte à la culture juridique et ont provoqué une radicalisation politique ainsi qu'une montée d'actes criminels.

Qu'en est-il donc des «intérêts de la Suisse»? Et comment se fait-il que le Conseil fédéral accepte des accords internationaux sans aucune consultation publique, alors même que ces derniers vont manifestement à l'encontre des intérêts de la population? •

¹ cf. <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/actualite/informations-dfae.html/content/eda/fr/meta/news/2018/10/10/72452>

² <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>, état au 30/7/18

³ idem., § 21, 22, 23

⁴ idem., § 49a-e

⁵ idem., § 31a-f

⁶ idem., § 33a-g

⁷ idem., § 17 et 19

⁸ cf. <https://www.beobachter.ch/migration/migrationspakt-nicht-voreilig-unterschreiben> du 19/10/18

⁹ Hofbauer, Hannes. *Kritik der Migration. Wer profitiert und wer verliert*. Vienne 2018, p. 18

¹⁰ idem.

¹¹ cf. Beck, Friederike. *Die geheime Migrationsagenda*. 2016, p. 253

Le pacte migratoire de l'ONU montre l'urgence de l'initiative pour l'autodétermination

mw. Le Pacte de l'ONU sur les migrations est assez malvenu pour les opposants à l'initiative pour l'autodétermination (IAD), car le Conseil fédéral veut dans ce cas précis signer un accord de droit international sans consulter le Parlement. Sa justification selon laquelle il ne s'agit pas d'un accord, mais d'un document «non contraignant», ne tient pas la route. L'expérience a montré que le Conseil fédéral, avec son personnel administratif et l'aide de diverses ONG, est tout à fait capable de mettre en œuvre ce genre de documents, indépendamment du caractère soi-disant non contraignant.

Quelques semaines avant la votation sur l'IAD, les commissions parlementaires compétentes commencent à s'inquiéter, car la procédure entourant le Pacte de l'ONU illustre parfaitement l'urgence de l'initiative pour l'autodétermination. Malgré toutes les tentatives d'apaisement du conseiller fédéral *Cassis*, cet accord pourrait avoir des conséquences profondes sans que le Parlement, et moins encore le peuple, aient voix au chapitre.

Objectif:

faciliter la «mobilité de la main-d'œuvre»

Le Pacte des Nations Unies sur les migrations est un document de 41 pages. Sans pouvoir entrer plus en détail dans le contenu ici, on peut affirmer que son but est de faciliter la «mobilité de la main-d'œuvre» en appelant les Etats [manifestement avant tout les Etats européens] à conclure des accords de coopération internationale et bilatéraux dans lesquels le droit de séjour, les permis de travail, le regroupement familial, l'accès aux assurances sociales et de nombreux autres aspects doivent être réglementés. La Suisse, par exemple, a déjà

L'Autriche dit Non au Pacte mondial sur les migrations

L'Autriche a également annoncé qu'elle ne signera pas le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations. Voici un extrait de l'intervention du Chancelier fédéral autrichien adressée au Conseil des ministres:

«Après un examen approfondi, le gouvernement fédéral émet de sérieux doutes concernant le contenu et les objectifs du Pacte mondial de l'ONU sur les migrations. Selon le gouvernement fédéral autrichien, les activités étatiques dans le domaine des migrations ne peuvent avoir lieu que sur la base de la législation intérieure ou de traités internationaux auxquels le Parlement a donné son accord sur une base constitutionnelle. Ceci étant dit, nous soulignons explicitement que le Pacte de l'ONU sur

les migrations est considéré par l'Autriche comme non-contraignant selon le droit international. Le gouvernement fédéral considère notamment qu'il n'y a pas de droit de l'homme à la migration, et qu'un tel droit ne peut être créé ni par le droit coutumier international, ni par «Soft law», ni par une juridiction internationale. A l'avenir, l'Autriche ne cessera de déclarer aux divers destinataires qu'elle considère ce pacte comme non-contraignant selon le droit international, que l'Autriche adaptera sa pratique étatique en conséquence et qu'elle participera au financement de la mise en œuvre de ce pacte ni aujourd'hui, ni à l'avenir.

Il faut empêcher toutes les sortes d'éducation des migrations légales et illégales

qui sont à craindre à la suite du pacte. La souveraineté de l'Autriche doit être maintenue à tout moment. [...]

Le gouvernement fédéral autrichien considère l'adoption du Pacte mondial de l'ONU sur les migrations comme inappropriée pour régler les questions migratoires. C'est pourquoi l'Autriche n'adhérera pas au Pacte sur les migrations et, pour exprimer ses réserves, elle s'abstiendra lors du vote à l'Assemblée générale de l'ONU.

Source: «Globaler Pakt für sichere, geregelte und planmäßige Migration; weitere Vorgangsweise; Vortrag an den Ministerrat», cité selon la «Kronen Zeitung» du 31/10/18: «Regierung macht Ernst: Nein zum Uno-Migrationspakt»

(Traduction Horizons et débats)

fortement légiféré dans tous ces domaines; le Pacte, cependant, vise à encourager les Etats à étendre les droits des immigrants dans leur législation nationale à de nombreux égards. En outre, il y aurait des interventions dans le domaine de la liberté des médias [sensibilisation] des journalistes à l'utilisation de «termes migratoires» spécifiques, etc.] ou la promotion active d'une «migration sûre» dans les pays d'origine et de transit.

Résistance au Conseil national: le Conseil fédéral ne doit pas approuver le pacte

Le 2 novembre, la *Commission des institutions politiques du Conseil national* (CIP-N) a décidé par 15 voix contre 9 de déconseiller au Conseil fédéral de signer le Pacte de l'ONU sur les migrations. Elle estime «que la Suisse ne devait pas s'engager, au niveau

international, en faveur d'objectifs pouvant être en contradiction avec sa législation». (Communiqué de presse CIP-N du 2/11/18) Bien que la commission soit consciente que ce texte n'est qu'une déclaration d'intention nullement contraignante, le président de la CIP *Kurt Fluri* (PLR) a déclaré: «Mais la majorité est convaincue que le Pacte est politiquement contraignant et que les exigences qu'il contient seront acceptées par les politiciens ou les organisations.» («Neue Zürcher Zeitung» du 3/11/18)

Entretemps, le spécialiste de politique extérieure du PLR *Hans-Peter Portmann* exige, en coordination avec la direction du parti, une votation populaire concernant la signature du pacte de l'ONU sur les migrations. La proposition de M. Portmann sera examinée par la *Commission de politique*

extérieure du Conseil national (CPE-N) les 5 et 6 novembre (SRF News du 4/11/18).

Le fait que parmi les parlementaires l'opposition au Pacte de l'ONU s'est éveillée démontre la nécessité de l'initiative pour l'autodétermination. Ce sont précisément ces procédures discutables telles que l'intention du Conseil fédéral de signer en solitaire ce document, que l'initiative veut corriger. Ce faisant, elle n'exige rien de révolutionnaire, mais cherche simplement à récupérer les droits de l'électorat en démocratie directe, qui ont toujours été inscrits dans la Constitution. Un Oui à cette initiative obligera les Chambres fédérales, également à l'avenir, à protéger les droits démocratiques de la même manière exemplaire qu'ils le font actuellement – quelques semaines avant la date du vote. •

Dans l'intérêt de tous les pays: travailler pour la paix en Syrie – maintenant!

par Karl Müller

Plus de sept ans après le début de la guerre en Syrie, les présidents de la Turquie, de la France et de la Russie, ainsi que la chancelière allemande ont trouvé un consensus sur des points essentiels pour un processus de paix. De nombreux commentateurs occidentaux ont avant tout cherché la petite bête. Effectivement, il faudra travailler par la suite les points névralgiques restants. Néanmoins, le texte de la déclaration commune du 27 octobre 2018 adoptée à l'issue de la conférence organisée par le président turc à Istanbul, représente une lueur d'espoir à l'horizon. Dans l'intérêt des habitants de la Syrie, des réfugiés et des personnes déplacées, mais également de quiconque est touché directement ou indirectement par cette guerre, nous espérons fortement que des démarches concrètes aboutiront.

Ce serait une bénédiction, si effectivement la politique mondiale commençait à bouger et si un des foyers de cette crise politique mondiale pouvait se calmer. Les événements en Syrie représentent à plusieurs égards l'évolution de toute la région du nord de l'Afrique et du Proche- et Moyen-Orient.

Des mouvements dans la politique mondiale?

On constate des mouvements dans la politique mondiale ...:

- Encore une année en arrière, il aurait été impensable que les représentants politiques de pays s'opposant sur les fronts de la guerre en Syrie puissent se rencontrer et réussissent à trouver un compromis pour les points essentiels d'un processus de paix.
- Le fait que les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande Bretagne – deux des acteurs principaux du théâtre de guerre – n'aient pas participé au sommet d'Istanbul, n'est pas nécessairement un défaut. Il se peut que le président français et la chancelière allemande aient agi en entente étroite

avec les gouvernements américain et britannique. Si par contre le président français et la chancelière allemande ont agi de façon indépendante, cette démarche vaudrait la peine d'être mentionnée et serait d'une grande importance politique.

- Le fait que le président russe ait trouvé un accord avec le président turc, nous a montré une politique russe intéressée à la diplomatie vivante et des progrès concrets et réels, et non pas l'ergotage dans le statu quo. L'élargissement avec la France et l'Allemagne a été convenu cet été et pourrait se trouver sur la même voie.
- On constate des signes dans la politique russe témoignant de la volonté de s'entendre avec les grandes puissances européennes, ainsi qu'avec l'UE en tant qu'institution, pour désamorcer les conflits en question. Un indicateur important, bien que peu médiatisé, était peut-être la conférence de la femme politique russe *Veronika Kracheninnikova* à l'occasion du *Forum germano-russe* du 18 octobre 2018 à Berlin.¹ La conférencière se distança clairement d'une politique de déstabilisation de l'Union européenne par des forces politiques qu'elle titula d'«extrême droite», mais qu'on pourrait aussi appeler «critiques envers l'UE». Ainsi, elle s'alignait sur l'argumentation usuelle de l'UE. Il est intéressant de lire ce que le site Internet du Forum germano-russe dit sur l'intervention de la politicienne russe: «Dans sa présentation, elle a souligné que la Russie est un Etat multiethnique avec diverses religions –des musulmans, des chrétiens orthodoxes et des bouddhistes. Pour un tel Etat, le soutien de forces extrémistes de droite représenterait un énorme risque. «Nous portons une responsabilité non seulement pour notre pays mais également pour l'Europe», a-t-elle souligné, «une Europe forte et solidaire est essentiel.» Puis, elle a rappelé le rôle important que l'Allemagne et la France ont joué dans le passé.»

La Syrie et la question des migrations

Il est évident qu'un processus de paix en Syrie ne concerne pas que la Syrie, et pas non plus uniquement les voisins directs de la Syrie, mais, comme la déclaration le dit très justement, la «sécurité et la stabilité mondiale» – et cela pas seulement sur le plan militaire.

La déclaration d'Istanbul prend également en compte le sort des réfugiés et des déplacés. Dans son dernier livre intitulé «Kritik der Migration. Wer profitiert und wer verliert» [«Critique de la migration. Qui sont les profiteurs et qui les perdants»], l'auteur autrichien *Hannes Hofbauer* a analysé entre autres les causes de la migration musulmane. Pour ce chapitre, il a choisi un titre pertinent: «La moteur principal: la guerre». En effet: les guerres des Etats membres de l'OTAN et de leurs alliés contre de (prétendus) dictateurs et terroristes ont déclenché d'énormes effusions de sang et d'immenses destructions en Afrique du Nord et au Proche- et Moyen-Orient, en attisant massivement, dès 1991, des émeutes dans ces régions du monde. *Hannes Hofbauer* cite dans ce contexte *Willy Wimmer*, ancien secrétaire d'Etat parlementaire et spécialiste de la politique étrangère de l'Union chrétienne-démocrate (CDU): «Sous le dictat de l'OTAN, on réduit en cendres toute la région entre l'Afghanistan et le Mali. Des millions de personnes sont expulsées de leurs patries par les bombardements. Il n'y a plus d'avenir dans ces pays, ni de vie possible pour les habitants. [...] La guerre et les troubles entre le Bangladesh et le Nigéria, mais également des raisons économiques, poussent les gens à fuir leur pays.»

Le «recul» [«blowback»] d'une politique impérialiste

Il y a 18 ans déjà, l'Américain *Chalmers Johnson* a écrit dans son livre intitulé «Un empire se décompose. Quand le siècle américain se terminera-t-il?» que la politique impérialiste américaine doit anticiper un effet de «blowback» (recul) et que l'impérialisme

américain se vengerait sur son propre pays. Les Etats européens, après avoir soutenu inconditionnellement l'impérialisme et la politique de guerre contre l'Afrique et le Proche- et Moyen-Orient, risquent également d'y être soumis. Pour eux aussi la guerre était la continuation de leur propre politique impérialiste avec d'autres moyens. Qu'en serait-il, s'ils commençaient à penser autrement et à corriger leur politique ...?

L'exemple de l'Allemagne

Cette politique erronée a, par exemple, déstabilisé l'Allemagne sur le plan politique et sociétal. Ce pays du «miracle économique» peut parfaitement être appelé impérialiste. C'est un pays déchiré à l'interne – la liberté, la démocratie et l'Etat de droit sont sérieusement menacés. Les débats publics y sont devenus hystériques. Cela mène à une escalade dangereuse. Les grands chamboulements lors des élections des années passées ne sont que la pointe de l'iceberg. L'annonce de la chancelière *Angela Merkel* de ne plus être candidate à la présidence du CDU en décembre 2018 et de ne plus vouloir briguer un nouveau mandat en tant que chancelière, est la conséquence logique, bien que tardive, des fausses décisions politiques dont *Angela Merkel* est politiquement responsable. Les partis gouvernementaux allemands, ayant tous déclaré vouloir se concentrer sur les problèmes concrets, doivent maintenant être pris au mot.

La situation doit être prise au sérieux. L'accord avec la France, la Turquie et la Russie dans une déclaration commune concernant le processus de paix en Syrie est un pas dans la bonne direction. Si le gouvernement allemand encore en fonction devait effectivement contribuer à la paix en Syrie, ce serait une sorte de réparation pour les fausses décisions politiques prises au cours des années passées.

¹ Cf. www.deutsch-russisches-forum.de/forum-im-dialog-am-18-oktober-2018-in-berlin/905768

Déclaration conjointe du sommet quadripartite sur la Syrie

Le Président de la République de Turquie *Recep Tayyip Erdogan*, le Président de la République française *Emmanuel Macron*, le Président de la Fédération de Russie *Vladimir Poutine* et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne *Angela Merkel* se sont réunis à Istanbul le 27 octobre 2018 pour un sommet quadripartite sur la Syrie.

Les présidents et la Chancelière ont:

- passé en revue les développements récents concernant le conflit en Syrie et ont exprimé leurs préoccupations communes sur les risques et les menaces émanant du conflit pour la sécurité et la stabilité régionale et globale;
- réaffirmé leur ferme engagement envers la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ainsi qu'envers les buts et principes de la Charte des Nations Unies;
- rappelé leur ferme conviction qu'il ne pourrait y avoir de solution militaire au conflit en cours et que le conflit pourrait être réglé uniquement par le biais d'un processus politique négocié s'alignant sur la Résolution 2254 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. A cet effet, ils ont mis l'accent sur l'importance d'une coordination accrue entre toutes les initiatives internationales visant à contribuer à une solution crédible et durable au conflit syrien;
- réaffirmé leur détermination à combattre le terrorisme en Syrie dans le but final d'éliminer l'Etat Islamique, le Front Al-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités

associés à Al-Qaïda, à l'Etat Islamique ou aux autres groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de Sécurité des Nations Unies;

- exprimé leur détermination à refuser les agendas séparatistes visant à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie de même que la sécurité nationale des pays voisins;
- accueilli le Mémorandum de stabilisation de la situation dans la zone désescalade d'Idleb, signé par la République de Turquie et la Fédération de Russie à Sotchi le 17 septembre 2018;
- salué les progrès concernant le retrait des armes lourdes et des groupes radicaux des zones démilitarisées établi dans le cadre du Mémorandum;
- souligné l'importance d'un cessez-le-feu durable, tout en insistant sur la nécessité de continuer à combattre le terrorisme à travers la pleine application de mesures effectives telles qu'envisagées dans le Mémorandum et le respect de ces dispositions par les parties concernées;
- réaffirmé leur forte opposition à l'utilisation par toute partie d'armes chimiques en Syrie et ont exigé le respect strict par tous de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage d'armes chimiques et sur leur destruction;
- exprimé leur appui à un processus politique inclusif de toute les parties élaboré et exécuté par les Syriens qui serait facilité par les Nations Unies et ont appelé à une participation active de la part des parties syriennes;

- appelé à la mise en place et à l'organisation d'ici la fin de l'année, en raison des circonstances, d'un Comité constitutionnel à Genève qui accomplirait la réforme constitutionnelle, ouvrant ainsi la voie à une élection libre et équitable. Cette dernière se déroulerait sous la supervision des Nations Unies et conformément aux hautes normes internationales en matière de transparence et de responsabilité, et inclurait tous les Syriens ayant le droit d'y participer, les membres de la diaspora y compris;
- souligné l'importance d'adopter des mesures susceptibles de redonner confiance servant à la viabilité du processus politique et à un cessez-le-feu durable. Ils ont exprimé leur appui à la libération des détenus/personnes enlevées et à la remise des corps ainsi qu'à l'identification des personnes portées disparues entreprises par les groupes de travail concernés avec la participation d'experts des Nations Unies et du CICR;
- insisté sur la nécessité de garantir un accès rapide, sécurisé et sans entrave à travers la Syrie aux organisations humanitaires ainsi qu'une assistance humanitaire immédiate pour atteindre les personnes dans le besoin afin d'alléger les souffrances de la population syrienne. A cet égard, ils demandent à la communauté internationale, aux Nations Unies et à ses organismes humanitaires en particulier, d'accroître leur assurance à la Syrie;
- réaffirmé leur solidarité avec les pays hôtes, en particulier la Turquie, le Liban et la Jordanie, et ont rappelé qu'ils continueront à s'engager pour le

retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés en Syrie dans des conditions conformes à la loi internationale;

- souligné le besoin de créer des conditions favorables au retour volontaire et en toute sécurité en Syrie des réfugiés et des personnes déplacés dans leur pays. Ils ont rappelé que les rapatriés doivent être protégés des conflits armés, des persécutions politiques et de détentions arbitraires, ils doivent également avoir accès à des infrastructures humanitaires qui incluent de l'eau, de l'électricité et des services sociaux et de santé. Ils ont insisté sur la nécessité d'une coordination entre les parties concernées, ce qui inclut le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR) et les autres organismes internationaux spécialisés;
- exprimé leur engagement à travailler ensemble afin de créer des conditions favorisant la paix et la stabilité en Syrie, à favoriser une solution politique et à renforcer le consensus international sur ce point.

Les Présidents de la République française et de la Fédération de Russie ainsi que la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne ont exprimé leur sincère reconnaissance au Président de la République de Turquie *Recep Tayyip Erdogan* pour avoir accueilli le sommet quadripartite à Istanbul.

Istanbul, le 27 octobre 2018

Source: <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/joint-statement-by-the-presidents-of-the-republic-of-turkey-the-french-republic-the-russian-federation-and-the-chancellor-of-the-federal-republic-of-germany/>

(Traduction de l'anglais *Horizons et débats*)

Il y a 75 ans

Impulsions pour une réforme de l'économie fondée sur la démocratie directe

L'initiative populaire du Parti socialiste suisse (PSS) de 1943 et d'autres propositions

par Werner Wüthrich, docteur en sciences économiques

Ces semaines marquent le centième anniversaire de la grève nationale de novembre 1918. Ce furent des années difficiles à la fin de la Première Guerre mondiale. L'approvisionnement de la population était insuffisant et mal organisé – également en Suisse. Dans de nombreux pays, il y eut des troubles, des grèves ainsi que des tentatives de renversements révolutionnaires, comme à Munich, Berlin ou Budapest. Le monde était en effervescence. En Suisse, la grève nationale de novembre 1918 fut l'événement marquant. La situation à la fin de la Seconde Guerre mondiale – il y a 75 ans – était très différente: la population civile était beaucoup mieux prise en charge. Le plan Wahlen et le rationnement précoce avaient assuré l'approvisionnement en nourriture, et surtout, depuis 1943, les autorités et les partis réfléchissaient déjà à l'après-guerre.

En 1943, le PS présente son nouveau programme de parti «La Nouvelle Suisse» (PS Suisse, 1988, p. 55). Une brochure d'information non datée de 16 pages intitulée «La réorganisation de l'économie – une question vitale pour la Suisse» en fait partie. Le programme est ancré dans la démocratie directe et démontre de manière impressionnante comment le PS peut contribuer et s'intégrer à la vie politique. La même année, le PS présente l'initiative populaire «Réforme économique et droits du travail» munie de 150 000 signatures. On ressent une sorte d'euphorie, bien que la guerre ne soit pas encore terminée. L'initiative populaire est inspirée par les expériences de la grande dépression économique des années 1930. Le PS supposait qu'après la guerre – comme après la Première Guerre mondiale – il y aurait des bouleversements dans le monde entier et qu'un nouvel ordre économique serait établi. Son programme économique de 1943 expose comment il envisage le nouveau système en Suisse.

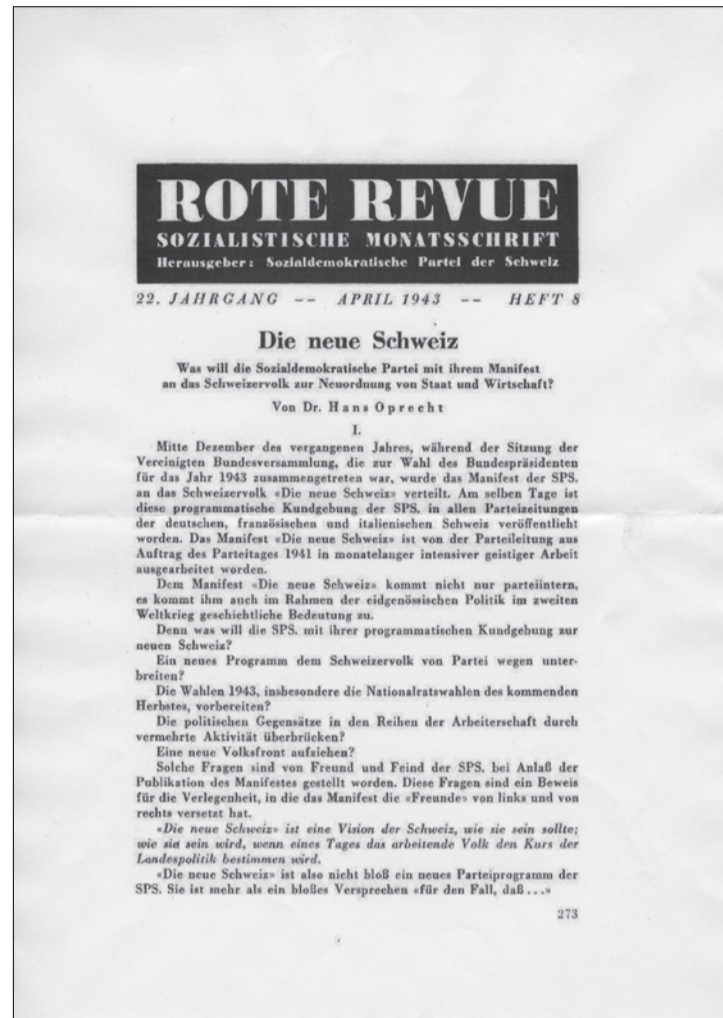
«Après la Seconde Guerre mondiale, le monde sera différent de ce qu'il était avant. [...] De cette guerre et de la misère de cette époque doit naître ce qui paraissait jusqu'alors inaccessible: la communauté du peuple travailleur, qui bâtira l'Etat et l'économie d'une nouvelle Suisse sur une base socialiste. [...] Le peuple suisse est appelé à choisir entre une économie pour l'ensemble de la population et une économie au profit de ceux qui, jusqu'à présent, occupaient les commandes: – les maîtres des banques, des monopoles, de la grande industrie et du commerce en gros. La décision détermine si la Suisse s'engage sur la voie qui mène à l'emploi permanent et bénéfique à ceux qui sont capables de travailler et, à terme, à la prospérité de tous, ou si elle doit continuer à être à la merci de crises indissociablement liées au système économique capitaliste.»

Les points-clés mentionnés par le PS pour la réorganisation de l'économie sont:

1) Ordre méthodique sur la base démocratique

Le PS se présente aux électeurs avec le message suivant: si vous votez pour nous, nous établirons un ordre économique juste: «Oui, le PS ne craint pas de s'adresser aux électeurs en leur disant: donnez-nous le pouvoir! Car c'est la condition indispensable pour que nous puissions mettre en pratique ce que nous nous sommes donné comme objectif dans notre programme «La Nouvelle Suisse». [...] La nécessité d'un ordre méthodique de l'économie est désormais reconnue dans le monde entier. [...] Le fait est – l'inspection visuelle, l'expérience pratique et le raisonnement logique le confirment à l'unanimité – que l'économie dirigée telle que nous la connaissons et la vivons jusqu'à présent est plus économique et productive que l'économie non dirigée.»

Le PS se réfère aussi au monde: «Cette révolution, qui porte en son sein l'idée de la démocratie par la libération et la communautarisation des forces économiques, ne peut être empêchée à la longue. La Suisse ne peut,



elle non plus, échapper aux diktats de l'histoire. Le cours de cette révolution mondiale ne peut être déterminé souverainement par notre pays; mais il peut servir d'exemple brillant s'il répond aux exigences du droit pacifique et à la justice sociale à l'intérieur de ses frontières selon les moyens à disposition. C'est la seule façon pour la Suisse de prouver son droit d'existence.»

2) Communautarisation d'importants secteurs économiques

Avant toute chose, les banques et les compagnies d'assurance doivent être communautarisées: «Le crédit est le fondement de l'économie moderne. [...] Si l'offre de crédit d'un pays doit faire l'objet d'un plan central fondé sur des considérations économiques, le libre pouvoir de disposition des «dépositaires des capitaux» doit être aboli; les grandes banques doivent réellement se transformer en institutions des services publics. Elles doivent donc être transformées en propriété commune. [...] Il en va de même, en principe, pour les compagnies d'assurance privées, qui disposent d'une énorme puissance de capitaux et, lorsqu'en étroite relation avec les banques, d'un véritable monopole. [...] Seul le transfert dans le service public des banques privées, jusqu'alors librement créatrices d'argent, crée les conditions nécessaires au contrôle et à la régulation de la circulation de l'argent selon l'état de l'économie et de son développement. La stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, le niveau du taux d'intérêt ainsi que la valeur externe de la monnaie dépendent de ce rapport.»

Ce passage nous rappelle l'Initiative monnaie pleine sur laquelle nous avons voté le 10 juin 2018. Elle a également commencé avec les «banques privées créatrices d'argent», mais elle voulait empêcher la création d'argent privé par la monnaie pleine que seule la Banque nationale émettrait – également une sorte de communautarisation.

La production doit également être planifiée. En 1943, le PS veut communautariser plusieurs grandes entreprises. Les PME, en revanche, seraient forcées à former des coopératives. «Les monopoles industriels doivent être soumis à l'économie commune. Les entreprises doivent être gérées exactement comme les banques, comme un service public.» Pour les PME, on doit créer des attraits: «Il suffit d'encourager la création de coopératives, de les rendre attrayantes par des prêts bon marché, des commandes, etc.»

Le PS explique, pourquoi il est nécessaire que l'Etat dirige l'économie. «Car une

communauté planifiée et organisée au niveau économique peut réagir beaucoup plus rapidement et de manière plus radicale aux influences extérieures qu'un pays dans lequel les divers intérêts économiques se contre-carrent et s'opposent. [...] Toute tentative de maintenir le principe de base de l'«économie libre» et de vouloir atténuer uniquement ses «mauvais côtés sociaux» est vouée à l'échec. Aucun bricolage avec des interventions occasionnelles ne peut aider.»

3) Les coopératives comme forme d'organisation la plus appropriée pour la Suisse

«Dans le mot d'ordre «en faveur de l'être humain», les idées de liberté et de démocratie sont obligatoirement incluse. La démarcation exacte entre la liberté personnelle et individuelle et l'obligation sociale résultera en détail de la pratique. [...] La structure de base, qui repose principalement sur le système coopératif, apparaît comme la forme organisationnelle la plus appropriée de la future économie planifiée et sera la meilleure garantie contre les abus, la dictature des fonctionnaires et la falsification des objectifs. La Suisse, qui porte le beau nom de Confédération helvétique, se trouve, à cet égard, dans une position favorable.»

Ce positionnement est à mille lieues des revendications pour une reconstruction marxiste de l'Etat ou même d'une dictature du prolétariat, comme on en trouve encore parfois dans les écrits du PS après la Première Guerre mondiale et également en rapport avec la grève nationale. Les auteurs de 1943 montrent qu'ils sont à l'aise dans le modèle coopératif suisse.

4) Une progression plus importante et plus équitable pour le système fiscal

«L'inégalité des revenus – nuisible à l'économie, blessant le sentiment de justice et mettant en danger la paix sociale – peut être considérablement atténuée par un répertoire progressif des revenus élevés et des fortunes ainsi que par l'augmentation des droits de succession, même dans le système économique actuel.»

Fondement pour un monde plus juste

«La libération de la détresse matérielle, indispensable pour l'avenir du monde, n'est pas le but et le sens ultime de l'économie libérale et démocratique planifiée. Le plus, c'est qu'elle crée les conditions pour le fondement d'un monde gouverné non pas par l'arbitraire, mais par le droit et la justice. [...] De cette volonté [...] est né le programme «La Nouvelle Suisse», fondé sur les conditions du monde actuel et visant à une réorganisation fondamentale des conditions politiques, économiques et donc également sociales.»

Les initiatives populaires ont également toujours fait partie de l'histoire des partis. En 1894 déjà, le PS avait déposé une initiative populaire «Droit au travail» (qui fut rejetée). Les sociaux-démocrates de l'époque étaient encore un parti faible avec comme seul représentant au Conseil national Jakob Vogelsanger de Zurich. Ils avaient récolté 53 000 signatures pour leur initiative populaire et avait ainsi tout juste atteint le quorum requis de 50 000 signatures. Ce fut la première initiative populaire après l'introduction de ce nouveau droit en 1892. Elle contenait de nombreuses revendications socio-poli-

tiques – mais aucun concept pour un nouvel ordre économique (Kölz 2004, Quellenbuch, p. 194).¹

En 1943 – soixante ans plus tard –, la situation était totalement différente. Le nombre de membres du PS était impressionnant. Il était devenu un grand parti avec un taux d'électeurs d'environ 30% et récoltait souvent un multiple des signatures requises pour ses initiatives populaires. En 1943, Ernst Nobs fut le premier social-démocrate à être élu au Conseil fédéral – un événement attendu depuis longtemps.

Initiative populaire «Réforme économique et droits de travail»

En 1943, pendant la guerre, le PS suisse récolte très rapidement plus de 150 000 signatures pour cette initiative populaire – par conséquent trois fois le nombre exigé à l'époque. Les passages primordiaux du nouvel art. 31 al. 1 de la Constitution fédérale de l'époque étaient (Kölz 2004, Quellenbuch, p. 319):

- 1 «L'économie est l'affaire du peuple tout entier.
- 2 Le capital doit être mis au service du travail, du progrès général et du bien-être du peuple.
- 3 La Confédération est autorisée à prendre les mesures nécessaires à cet effet dans la structure et l'organisation de l'économie nationale.
- 4 L'existence des citoyens et de leurs familles doit être garantie.
- 5 Le droit au travail et une rémunération équitable doivent être garantis. [...]»

Les cantons et les organisations économiques doivent être impliqués dans la mise en œuvre et la planification des processus économiques. Dans le texte de l'initiative populaire, cela saute aux yeux que la liberté du commerce et de l'industrie en tant que principe central de l'ordre économique libéral sous sa forme de l'époque était prise pour cible.

Mais les sociaux-démocrates n'étaient pas les seuls à demander la réforme de l'économie. Leur principal adversaire était le Parlement. Le Conseil national et le Conseil des Etats avaient déjà révisé et complété les articles économiques de la Constitution fédérale avant la guerre. Leur projet de réforme était prêt à être soumis au peuple en 1943, de sorte que l'initiative populaire des sociaux-démocrates représentait un contre-projet.

Proposition de réforme du Parlement

Le l'essence de la pensée libérale de l'ordre économique, que l'on retrouve dans l'art. 31 de la Constitution fédérale de 1874 et qui traite de la liberté du commerce et de l'industrie – en tant que droit fondamental individuel et principe directeur pour la conception de l'ordre économique – n'était pas remis en cause par la majorité des représentants du peuple – à l'exception des représentants du PS. (Kölz 2004, Quellenbuch, p. 160) Dans ce concept, la liberté économique est liée à la démocratie directe. Une dérogation au principe de liberté est possible, mais seulement par un vote du peuple. Ce qui signifie que le peuple détermine lui-même les pierres angulaires de l'ordre économique et, dans une large mesure, fixe également le cap de la politique économique. C'est exactement ce qui se produisit à l'époque.

Le projet de réforme du Parlement, également touché par la crise économique des années 1930, octroya des pouvoirs supplémentaires dans un certain nombre de domaines importants à la Confédération, pour lui permettre de s'écarter de la liberté économique au profit de l'intérêt général – à savoir:

- a) «pour le maintien d'activités économiques ou de professions importantes menacées dans leurs bases d'existence [...];
- b) pour le maintien d'une paysannerie saine et d'une agriculture performante ainsi que pour la consolidation des biens fonciers agricoles;

Suite page 7

Une première victoire pour la raison pédagogique

L'étude de l'Université de Bonn démontre le succès d'une didactique structurée de l'orthographe

par Gisela Liebe

A l'heure actuelle, toute une génération issue des pays de langue allemande ne maîtrise plus suffisamment l'orthographe. Même les étudiants des Hautes Ecoles pédagogiques doivent prendre des cours de rattrapage. Depuis des décennies, les entreprises formatrices et les universités se plaignent de cette anomalie, mais peu d'efforts ont été mis en œuvres pour y remédier. La cause principale du dramatique déclin des 30 dernières années est connue: la méthode phonétique d'«apprendre à lire en écrivant» aussi appelée «écriture phonétique», créée par le Suisse Jürgen Reichen et introduite dans les années 1980 dans les écoles allemandes et suisses. Dès la première classe, les enfants doivent rapidement commencer à écrire beaucoup et librement au moyen d'une grille phonétique. Pendant longtemps, on ne corrige pas les fautes d'orthographe pour ne pas démotiver les enfants et entraver leur créativité – selon l'argument avancé. Dès le début, de nombreux spécialistes ont critiqué cette méthode. Toutefois on a continué à l'introduire dans la formation des enseignants.

Récemment, une vaste étude scientifique devant apporter des changements a été présentée. Les résultats partagés pour la première fois oralement en septembre 2018 ont rencontré une large résonance médiatique.

Une équipe de chercheurs, sous la direction du professeur universitaire Una Röhr-Sendmeier du département de la psychologie de développement et de la psychologie pédagogique de l'Université de Bonn, a testé de manière systématique les performances en orthographe de plus de 3000 enfants de l'école primaire de 2013 à 2017. Cela d'une part dans une étude longitudinale, d'autre part dans une étude transversale. Trois méthodes didactiques différentes ont été comparées. Les écoles ayant participé ont été choisies au hasard.

Selon la méthode phonétique «apprendre à lire en écrivant», il est exigé des enfants qu'ils écrivent librement le plus possible, le cheminement d'apprentissage individuel de l'enfant ayant la priorité sur l'enseignement en classe. On n'a longtemps pas corrigé les fautes du tout. La lecture devait s'apprendre en écrivant.

La deuxième méthode utilisée, était l'«atelier d'écriture» (selon Norbert Sommer-Stumpfenhorst). Là aussi, les élèves n'étaient pas confrontés à un ordre défini d'étapes d'apprentissage successives, mais devaient travailler avec le matériel mis à leur disposi-

tion de manière indépendante, selon un ordre individuel et à leur propre rythme.

Au moyen de la «méthode abécédaire systématique», les lettres de l'alphabet et les mots étaient introduits pas à pas. Dans les manuels abécédaire, l'orthographe est transmise de manière structurée du simple au complexe. L'enseignant guide les élèves et s'appuie sur un manuel et un cahier de travail. Les fautes sont corrigées dès le début.

Les élèves issus de 18 classes de première année ont été testés individuellement peu après leur entrée à l'école sur leur conscience phonologique et leur connaissance des lettres. De la fin de la première année jusqu'à la fin de la troisième année scolaire, les connaissances orthographiques ont été testées cinq fois, tous les six mois, au moyen d'une dictée standardisée adaptée à leur âge («Hamburger-Schreib-Probe»). Ainsi, le développement des aptitudes en orthographe de 284 enfants a été entièrement recensé sur une période de trois années. En outre, pour assurer la fiabilité des résultats de l'étude longitudinale, on a effectué une étude transversale auprès de 2800 élèves de la première à la quatrième année dans 142 classes.

En outre, la motivation intrinsèque des enfants pour l'écriture et la lecture a été évaluée à un certain moment, à l'aide d'un questionnaire, après la dictée d'essai. Comme les méthodes «apprendre à lire en écrivant» et «l'atelier d'écriture» affirment susciter une motivation plus élevée chez les enfants lors de l'apprentissage de la langue, on a également voulu examiner ce facteur.

Le groupe de chercheurs a vérifié que la didactique choisie ait été respectée par les enseignants. Les différences dans la pratique de l'enseignement entre les maîtres n'étaient pas objet de l'étude, car seuls les effets de l'organisation conceptuelle de l'enseignement sur les performances des élèves devaient être analysés. L'étude a été réalisée sans financement externe pour exclure tout engagement envers des tiers.

Lors du premier test de vérification des connaissances préalables des enfants au début de leur scolarité, on a également relevé le niveau de formation du milieu familial, car les parents de milieux favorisés initient en général leurs enfants à ces contenus de formation déjà avant leur scolarisation.

Ce facteur a été contrôlé statistiquement dans l'étude longitudinale, car il a des effets

dans les performances orthographiques jusqu'à la troisième année. Les enfants à qui on a enseigné selon la méthode phonétique avaient, par hasard, de meilleures connaissances préalables à leur entrée à l'école, ainsi qu'un statut socio-économique supérieur.

Les résultats des l'études longitudinale et transversale sont sans ambiguïté: l'approche abécédaire est nettement supérieure aux deux autres méthodes. Dans chaque niveau de classe, les enfants initiés systématiquement ont obtenu de meilleurs résultats que ceux des autres groupes. Il faut aussi souligner que les différences de performances au sein du groupe de l'approche abécédaire étaient moindres que celles au sein des autres groupes. Cela concernait également les enfants dont la langue maternelle n'était pas l'allemand. Les enfants du groupe de l'«atelier d'écriture» ont obtenu de très mauvais résultats en connaissances orthographiques.

A la fin de la 4^e année scolaire, les enfants qui ont «appris à lire en écrivant» faisaient 55% plus de fautes que les enfants ayant profité de la «méthode abécédaire». Les enfants de «l'atelier d'écriture» avaient des résultats encore plus mauvais: leur taux s'élevait à 105%. En analysant les performances de la totalité des enfants de 4^e année, 947 enfants en tout, on constate que 42,1% des enfants qui ont appris à l'aide de la «méthode abécédaire» font partie des 25% avec les meilleurs résultats. Seul 10,3% d'entre eux faisaient partie des 25% des plus faibles, ce qui signifie que presque 90% des enfants initiés à l'aide de la «méthode abécédaire» maîtrisent l'orthographe très bien, bien ou relativement bien après quatre ans d'école.

26,1% des enfants ayant «appris à lire en écrivant» se situaient dans le quart supérieur et 20% dans le quart des plus faibles. 53,9% se situaient au milieu, un taux similaire à celui des enfants de la méthode abécédaire avec 47,6% pour les deux quarts du milieu.

Parmi les enfants ayant appris au moyen de l'«atelier d'écriture», 34,4% appartenaient au quart des plus faibles, tandis que seuls 17% faisaient partie du groupe des plus forts.

Il faut souligner que la motivation intrinsèque, aussi bien pour la lecture que pour l'écriture, était équivalente dans les trois groupes. C'est-à-dire que l'argument souvent avancé selon lequel les enfants seraient démotivés par la correction des fautes d'or-

thographe dès le début est clairement réfuté par les résultats de l'étude.

Pour résumer cette étude, on recommande donc l'utilisation d'une approche structurée du simple au complexe avec une correction directe des fautes d'écriture, comme elle est utilisée dans la «méthode abécédaire systématique».

L'étude intégrale n'est pas encore publiée sous forme écrite.

Les résultats de l'étude scientifique de l'Université de Bonn seront, à l'avenir, indispensables: les enfants apprennent mieux à écrire correctement lorsqu'ils sont guidés pas à pas par l'enseignant, qu'ils ont du matériel scolaire systématique et structuré, que leurs erreurs sont corrigées, et qu'ils abordent les cours avec joie. Il s'agit de connaissances pédagogiques élémentaires qui ne sont en rien nouvelles et qui ont un sens même pour ceux qui ne sont pas enseignants. Le fait que la méthode de l'écriture par l'oreille – même si elle ne fait plus vraiment partie de l'enseignement traditionnel – soit toujours enseignée aux étudiants des écoles normales, en dépit des connaissances, ne peut être expliqué que par de massifs intérêts idéologiques, politiques ou financiers. Combien de milliers de «faux dyslexiques» ont été produits suite à cette fausse didactique, suite à laquelle certaines de ces personnes souffrent pour le reste de leur vie de leurs incapacités?

Dans les Länder allemands de Hambourg et du Bade-Wurtemberg, la méthode d'écriture par l'oreille est déjà interdite et, à partir de l'été 2019, seule la méthode abécédaire pourra être utilisée dans les écoles du Brandebourg. En Suisse aussi, certains cantons, tel Nidwald commencent lentement à s'éloigner de la méthode «Reichen», quoique encore très timidement (les erreurs ne seront corrigées qu'à partir de la 2^e année scolaire).

L'enquête sur l'apprentissage de l'orthographe, cependant, n'est qu'une victoire d'étape sur de nombreuses réformes scolaires inadaptées. L'orthographe n'est qu'une matière parmi tant d'autres, et elle est relativement facile à évaluer chez les élèves. Pour la pédagogie des mathématiques, une étude similaire est attendue depuis longtemps. Beaucoup d'enfants ont la plus grande peine du monde d'apprendre à calculer avec un apprentissage non structuré et «autorégulé». D'où viendront alors les informaticiens tant recherchés? •

«Impulsions pour une réforme ...»

suite de la page 6

- c) pour la protection des régions économiquement menacées;
- d) contre les effets économiquement ou socialement nocifs des cartels et d'organisations similaires;
- e) pour des mesures de précaution en temps de guerre.»

La Confédération s'est vu conférer des pouvoirs supplémentaires pour lutter contre le chômage, promouvoir la formation en entreprise et mieux réglementer les relations de travail (Közl 2004, Quellenbuch, p. 319–321). En 1943, le projet de réforme des sociaux-démocrates s'est opposé à ce projet parlementaire sous forme d'un contre-projet. Cependant, ces deux projets ne restèrent pas seuls.

D'autres initiatives populaires suivirent

En 1943 toujours, deux initiatives populaires allant dans la même direction se joignirent aux premiers projets. Un peu plus tard, une troisième s'y rajouta: 1) «Droit au travail», initiative lancée par l'Alliance des Indépendants, 2) «Pour la protection de la terre et du travail en empêchant la spéculation» issue des mouvements *Jeunes paysans* et *Patrie paysanne* et 3) «Initiative Pouvoir d'achat» du mouvement *Economie libre*. Voici une brève présentation de ces trois initiatives (Linder 2010, p. 208, 223, 228):²

«Droit au travail» (Alliance des Indépendants): la personnalité principale de ce mouvement était le conseiller national Gottlieb Duttweiler. Tout le monde connaît la Migros

qui exploite à l'heure actuelle en Suisse un réseau national de magasins et d'entreprises de services en étant le plus grand employeur de pays. Duttweiler a fondé la Migros avant la guerre sous forme de société anonyme. En 1941, il la transforme en coopérative en remettant aux clients fidèles possédant une cartel-client un titre de participation de la coopérative d'une valeur de 30 francs. Gottlieb Duttweiler poursuit un objectif similaire à celui des sociaux-démocrates, mais utilise d'autres voies. Il est d'avis que la réduction du chômage devrait être l'objectif suprême des communes, des cantons et de la Confédération. Mais cela devrait se faire non pas par le biais de réglementations supplémentaires et «plus d'intervention de l'Etat», mais avec moins de lois et davantage de liberté économique. Il pense que le projet du Parlement pour les nouveaux articles économiques contenait également beaucoup trop d'obligations et d'interdictions. L'«ancien» libéralisme économique n'aurait pas dû être corrigé par une multitude de nouvelles règles étatiques, mais aurait dû être combiné avec davantage de conviction éthique et de responsabilité sociale. «Capital social» était à la fois son slogan politique et le programme pour sa propre entreprise. 1% de son chiffre d'affaires serait consacré à des projets sociaux et culturels. (C'est encore le cas aujourd'hui.) La Migros allait devenir l'un des plus grands projets entrepreneuriaux de l'histoire économique de la Suisse. Le message de Duttweiler était clair: les citoyens doivent eux-mêmes prendre en main la conception sociale de la liberté économique.

«Protéger le sol et le travail en empêchant la spéculation» (Mouvement Patrie

paysanne): «Les terres agricoles ne peuvent être acquises que par les personnes qui les cultivent comme base de leur propre existence.»

«Garantie du pouvoir d'achat et du plein emploi» (initiative pour la monnaie fondante), Mouvement franchiste, Parti libéral-socialiste [PLS]: le Mouvement franchiste s'oriente aux idées de Silvio Gesell. L'initiative est lancée par le parti PLS, issu de ce mouvement, qui dans les années de l'Après-guerre eut un représentant dans chacune des deux Chambres fédérales. Le parti voulait engendrer la réforme économique par une réforme monétaire. L'initiative «Monnaie pleine» sur laquelle nous avons voté le 10 juin 2018 prenait racine dans cette même tradition. Dans ce contexte, en 1934, on fonde le cercle économique de coopératives WIR qui existe toujours, compte parmi ses membres quelques 60 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et dispose d'une monnaie coopérative qu'il émet lui-même – le franc WIR.

Marchandage démocratique après la guerre

Mis au défi par ces trois initiatives populaires, le Parlement apporte quelques aménagements mineurs à son projet après la guerre. Vient ensuite le tour des votations.

Voilà quelles étaient les décisions du peuple:

- Août 1946: Les électeurs et tous les cantons rejettent l'initiative populaire «Droit au travail» de l'Alliance des indépendants. Elle obtient un score d'environ 20% des voix.

- Mai 1947: Les électeurs et tous les cantons rejettent également l'initiative populaire «Réforme économique et droits du travail» des sociaux-démocrates. Elle obtient environ 30% des voix.
- Juillet 1947: Les électeurs acceptent le projet du Parlement pour un nouvel ordre économique avec 53% des voix et une nette majorité des cantons.
- Octobre 1950: Les électeurs rejettent clairement l'initiative populaire du mouvement Patrie paysanne, après que le Parlement eut réformé la Loi foncière paysanne dans le sens des auteurs de l'initiative à l'approche du vote, en introduisant des mesures d'aménagement du territoire.
- Avril 1951: Les électeurs rejettent l'initiative pour une garantie du pouvoir d'achat du Mouvement franchiste en faveur d'un nouvel ordre monétaire et économique, après déjà avoir rejeté un projet adopté à la quasi-unanimité par le Parlement en mai 1949. Ce projet aurait octroyé à la Banque nationale la possibilité de faire tourner la planche à billet de manière presque illimitée – comme elle le fait aujourd'hui.
- En avril 1951 également, plus de 70% de la population et tous les cantons acceptent un article constitutionnel selon lequel: «Les billets de banque émis doivent être couverts par de l'or et des créances à court terme.»

Ainsi, les jalons dans le domaine de l'ordre économique et monétaire sont établis pour les décennies de l'après-guerre. Ce n'est pas l'un ou l'autre des votes populaires qui est déci-

Ulrike: un conte sur l'œuvre de Friedrich Fröbel

par Rita Brügger*

Dans une intéressante librairie à Weimar, j'ai découvert un livre paru en 1957 aux Editions *Knabes Jugendbücherei* et réédité récemment au même endroit. Ce livre de jeunesse mérite de l'attention et vaut la peine d'être lu et pas uniquement par les jeunes lecteurs.

Grâce à la biographie de la jeune fille Ulrike, l'œuvre complète de *Friedrich Fröbel* (1782–1852) est présentée de manière impressionnante. Friedrich Fröbel, un élève de *Pestalozzi*, est le fondateur du jardin d'enfants. Sa pédagogie comprend le développement global de l'enfance préscolaire. Fröbel a donné une grande importance au jeu de l'enfant, ce qui était révolutionnaire à son époque. Auparavant, on traitait généralement les enfants comme de petits adultes et la prise en charge des petits enfants avait assez souvent lieu dans de grandes institutions de prise en charge, sans soutien adéquat.

Le petit livre commence par un épisode qui prend place durant l'année 1813 et donc à l'époque du règne de Napoléon. L'Europe était tourmentée par la guerre, et dans la bataille des peuples près de Leipzig d'innombrables personnes perdirent leur vie. Fröbel est en route en tant que soldat avec le *Lützowschen Freikorps* et rencontre une horde d'enfants démunis et mendiants. Un garçon maigre s'enfuit avec du pain volé sans vouloir le partager avec les autres. Suite à l'agitation générale, un petit garçon tombe à l'eau sans que personne ne s'en aperçoive, sa sœur Magdalena veut le sauver et se noie presque elle-même. Heureusement, les enfants sont sauvés par *Michael*, un camarade de guerre de Fröbel qui le soutient également.

Suite à cet événement, Fröbel réfléchit à sa propre enfance, à son parcours en tant qu'éducateur et au temps passé en Suisse chez *Johann Heinrich Pestalozzi*. Il discute longuement avec ses camarades de ce qu'il faudrait faire pour pouvoir offrir aux enfants une vie plus belle et sans soucis, et de comment on pourrait éviter une déchéance telle que celle qu'ils avaient rencontrée. Fröbel a

comme son but de tout faire pour aider les enfants à la fin de la guerre.

Plus tard, *Michael*, son compagnon d'armes, se marie avec *Magdalena*, qu'il avait sauvée pendant la guerre. Ils ont quatre enfants, habitent dans un sombre appartement souterrain et les deux parents sont forcés de travailler à l'extérieur pour s'en sortir. Parce que les enfants plus âgés aident comme ils peuvent à assurer la survie de la famille, personne n'a le temps de s'occuper de la cadette *Ulrike*. Au début, elle est quotidiennement chez une voisine qui supervise sans talent de nombreux enfants desquels *Ulrike* a peur. Plus tard, la fillette peut aller dans la «*Bewahranstalt*», une institution de prise en charge où la vie est un peu plus agréable, mais les enfants sont dirigés militairement.

Après la guerre, Fröbel ne chaume pas. Il écrit des articles et, en 1837, crée une «institution pour le soin des activités au profit de l'enfance et de la jeunesse». Lui qui, toute sa vie, a été très attaché à la nature, déclare ceci: «En me promenant un jour de printemps en fleur, j'ai eu une révélation: jardin ... paradis! Oui, jardin d'enfants doit être le nom du paradis rendu aux enfants! Et les enfants pourront s'y sentir heureux, s'épanouir et grandir.» Par la suite, Fröbel forme des jeunes femmes à devenir jardinières d'enfants et donne des conférences sur sa pédagogie dans la station thermale se trouvant dans les environs.

Ulrike grandit et obtient un poste en tant que gouvernante chez des gens fortunés. Elle adore les deux enfants dont elle doit s'occuper, mais n'arrive pas à les maîtriser. Les parents blâment *Ulrike* pour les bêtises que fait leur progéniture, de sorte que les enfants ne la respectent plus. Avec la famille, elle se rend dans une station balnéaire pour continuer à remplir sa tâche.

Dans l'hôtel, *Ulrike* se lie d'amitié avec le valet de ferme, *Wilhelm*, qui lui parle de Fröbel. Par hasard, *Ulrike* fait la connaissance du vieil homme qui est connu pour jouer avec les enfants dans un jardin. Les uns se moquent de lui, les autres admirent le pédagogue, c'est le cas de la baronne *Marenholtz* qui soutient *Ulrike*. Le plus grand désir de la jeune femme

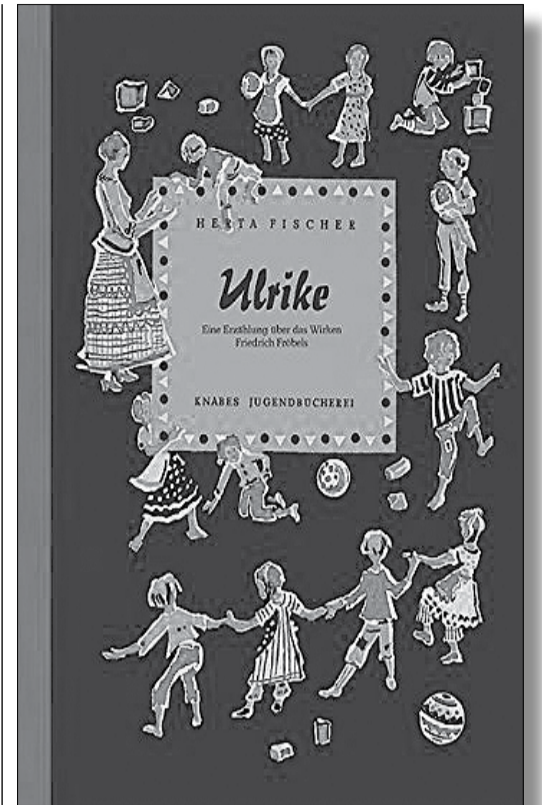
est exaucé: elle peut faire une formation de jardinière d'enfants chez Friedrich Fröbel.

Ulrike apprend tout ce qu'elle peut, elle a beaucoup de succès auprès des enfants et se lie d'amitié avec d'autres jeunes femmes. Elle a beaucoup d'estime pour son professeur et sa jeune épouse. Pour leur mariage, elle ne peut pas contribuer financièrement, ce qui l'attriste beaucoup. Malheureusement pour elle, elle est ridiculisée par une de ses camarades à cause de cela et elle s'isole des autres. Avec grande empathie et efficacité, Friedrich Fröbel et sa femme arrivent à recréer une amitié mutuelle entre les deux jeunes étudiantes en leur donnant une tâche à résoudre ensemble.

Ulrike se dédie à son métier de jardinière d'enfants et aux enfants qui lui sont confiés en suivant ce modèle. Elle crée des liens entre les petits, les convainc de faire des choses ensemble même lorsqu'ils ne se comportent pas de manière amicale.

Alors que les jeunes filles sont formées à aimer tous les enfants et à leur apprendre de manière ludique ce qui les fait avancer dans leur vie, Fröbel est de plus en plus critiqué à cause de sa pédagogie. En Prusse, ses jardins d'enfants sont même fermés. On lui reproche de propager une idéologie socialiste et d'éduquer les enfants pour devenir athées. Suite à cela, Fröbel travaille encore davantage. Il s'investit pour prouver par ses textes que les adversaires ont tort et sa femme *Luisa* le console: «La Prusse n'est pas l'Allemagne. Ils veulent détruire ton œuvre, mais ils ne réussiront pas. On citera encore ton nom quand plus personne ne parlera des bureaucrates prussiens.» Friedrich Fröbel est heureux de cette preuve de confiance de sa femme. Et pour les mêmes raisons, il se réjouit de la visite du père d'*Ulrike*, *Michael*, son ancien compagnon d'armes. Pourtant, il est déjà malade à ce moment-là et ses forces le quittent petit à petit. Friedrich Fröbel décède en juin 1852.

En effet, Fröbel est encore connu aujourd'hui comme fondateur de nos jardins d'enfants. Et le beau mot de «jardin d'enfants», qu'il a créé, a une force symbo-



ISBN 978-3940442277

lique et s'est répandu dans le monde entier, puisqu'il a été repris même dans la langue anglaise. L'importance du jardin d'enfants et de l'apprentissage ludique a perduré pendant des décennies et a énormément contribué au développement des petits enfants.

Malheureusement, on a tendance à vouloir abolir le jardin d'enfants comme premier niveau indépendant de l'apprentissage pour l'«intégrer» dans l'école, ce qui implique une scolarisation de cette institution ce qui ne rendrait pas service aux enfants.

Le cœur s'ouvre lors de la lecture de ce petit livre, car avec l'exemple d'*Ulrike*, il illustre la manière dont la relation entre enfant et éducateur, le plaisir envers l'enfant, l'apprentissage ludique et le développement du vivre ensemble ont marqué notre jardin d'enfants, et présente Friedrich Fröbel comme fondateur et «père» de cette belle idée.

«Impulsions pour une réforme ...»

suite de la page 7

sif, mais plutôt l'interaction fructueuse entre les autorités et la population sur une plus longue période. Les quatre initiatives populaires ont été rejetées, mais elles ont toutes eu leur impact sur la politique et la législation fédérales.

Image de la démocratie suisse

Dans les années d'après-guerre, l'ordre économique libéral suisse est mis à l'épreuve. La liberté économique en tant que droit fondamental et ligne directrice pour la conception de l'ordre économique est maintenue dans la Constitution fédérale, et cela jusqu'à l'heure actuelle. Le droit à la liberté est cependant lié au référendum et à l'initiative populaire par lesquels les citoyens déterminent en grande partie eux-mêmes les pierres angulaires du cadre réglementaire ainsi que les grandes lignes de la politique économique. En outre, la réforme de 1947 donne à la Confédération des moyens supplémentaires de s'écarter du principe de la liberté économique, elle en a profité, par exemple, dans le domaine de la politique agricole. Dans l'histoire de l'Etat fédéral, on compte environ 100 votes populaires sur des sujets économiques, concernant notamment la fiscalité des entreprises, les impôts en général, le frein à l'endettement, la politique économique et industrielle, le secret bancaire, les mesures antitrust, la politique de la formation et de l'enseignement, l'agriculture. Si l'on rajoute à ce chiffre le grand nombre de votations sur la politique sociale et environnementale en rapport avec l'ordre économique – notamment sur les assurances sociales, la protection de la famille, la protection de l'environnement, de l'eau et des animaux, la surveillance des prix, la protection des locataires, les salaires minimum ou maximum, la cogestion, l'augmentation des semaines de vacances, la diminution des heures de travail hebdoma-

daire –, on arrive à plus de 200 votes populaires. Sans cette participation populaire directe, mais également aux niveaux cantonal et municipal, la Suisse ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui: le seul pays qui reconnaît la liberté économique en tant que droit à la liberté – lui-même lié à la démocratie directe. (Kölz 2004, p. 870)

La politique suisse envers l'UE

De 1874 à nos jours, la démocratie directe a maintenu sa grande importance. En 1972, le peuple et les cantons décident, à une grande majorité, d'accepter un important accord de libre-échange avec la Communauté européenne, et cela dans le domaine économique, sans intégration politique. En 1992, le peuple et surtout les cantons s'opposent très clairement à l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) – avec intégration politique. Le message du peuple était sans ambiguïté: maintenir le concept d'une économie libérale, basée sur la démocratie directe ayant fait ses preuves, comme fondement pour une Suisse souveraine. Les politiciens qui voulaient à tout prix intégrer la Suisse à l'UE refusent malheureusement de prendre cela en compte.

La conclusion suivante s'impose: un ordre économique et une politique économique et sociale dirigée par des experts et des politiciens expérimentés peut être bonne, mais sera véritablement réussie, qu'à condition d'être légitimée par le peuple. L'état de la Suisse en est la preuve. Ce serait une grossière négligence d'abandonner cette voie.

Aujourd'hui, on observe une instabilité politique dans de nombreux pays avec une démocratie représentative, car la politique réalisée par les représentants du peuple n'est pas assez ancrée dans la population – même s'il y existe des élections et de rares référendums. Si l'on soumettait les nombreuses guerres insensées avec leurs flux interminables de réfugiés au vote des peuples, ces dernières n'auraient pas lieu.

Situation actuelle

Actuellement, nous sommes confrontés à un Accord-cadre avec l'UE qui nous imposerait la reprise automatique du droit européen. C'est un projet étrange, car il éliminerait les droits populaires, qui sont un pilier central de l'ordre économique qui atteindra bientôt ses 150 ans. Le Conseil fédéral affirme que le peuple suisse pourra continuer à se rendre aux urnes à l'avenir, tout en ajoutant que s'il s'opposait à un désir de l'UE, Bruxelles réagirait par des mesures à rétorsion ou punitives – une situation indigne pour un pays souverain. La réponse à l'accord-cadre ne peut donc être qu'un Non.

Au cours des dernières décennies, le peuple suisse a perdu en influence en politique. Le Conseil fédéral ou le Parlement n'applique que partiellement ou pas du tout les résultats des votations. Le «Droit international» général (pas le droit international contraignant) et le droit de l'UE devraient primer sur la Constitution fédérale et donc se trouver au dessus du peuple souverain. C'est ce qu'exige l'une des cours du Tribunal fédéral. L'Initiative pour l'autodétermination, soumise au vote populaire le 25 novembre, veut y remédier. La réponse se résume donc en un mot: c'est le Oui.

Sources:

Sozialdemokratische Partei der Schweiz (Ed.). *Rote Revue*, Sozialistische Monatsschrift, April 1943
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (Ed.). *100 Jahre Sozialdemokratische Partei der Schweiz*, Zürich 1988

¹ Les nombreuses initiatives populaires mentionnées dans cet article se trouvent toutes dans l'ouvrage suivant: Kölz, Alfred. *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte – ihre Grundlinien in Bund und Kantonen seit 1848 – mit Quellenbuch*. Bern 2004. Pour les dernières décennies: admin.ch/Volksinitiativen

² Pour de plus amples informations et détails: Linder, Wolf; Bolliger, Christian; Rielle, Yvan. *Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007*. Berne 2010

Allemagne

Dons pour Kantha Bopha

Nous vous remercions infiniment pour les deux articles très enrichissants sur le pédiatre *Beat Richner* et son travail d'une vie publiés dans *Horizons et débats* n° 22 du 1/10/18 et n° 23 du 15/10/18. Nous sommes convaincus que son engagement et son modèle pour des soins de santé efficaces et humains ne seront jamais suffisamment présentés. Pour tous les lecteurs d'*Horizons et débats/Zeit-Fragen* en Allemagne, nous aimerions souligner que depuis 2001, l'association à but non lucratif *Kantha Bopha e.V.* est active à Erlangen. (IBAN: DE84 7635 0000 0000 0030 45, BIC: BYLADEM1ERH) Elle soutient la *fondation Kantha Bopha* du Dr *Beat Richner* en transférant tous les dons sans déduction en Suisse. Les donateurs reçoivent une attestation de don.

Une autre préoccupation majeure de l'association est de mieux faire connaître *Kantha Bopha*. Nous informons un large public par le biais de conférences, de stands dans la rue, de dons en nature sur les marchés aux puces et de groupes de travail avec des écoliers. Les personnes intéressées sont invitées à visiter notre site www.kantha-bopha.de.

Elizabeth Erhard et Judith Latour pour l'association Kantha Bopha e.V., Erlangen



Homage du Cambodge: <https://lepetitjournal.com/cambodge/actualites/beat-richner-lhommage-du-cambodge-au-pediatre-suisse-239671>